



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 03 JUILLET 2017**

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 13

Excusé(s) : 5

Pouvoir(s) : 3

Absent(s) : 0

Le trois juillet 2017, 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de M. Patrice COUCHAUD, maire.

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Thérèse FRANCE, Frédéric DUFOUR, Claude JAVELLE, Chantal MEDAL, Brigitte BINET, Pierre-Marie BROSSE, Patricia CHOMARAT, Fabrice TAILLANDIER, Carole PERRET, David MASSACRIER

Le ou les membres excusé(s) :

Philippe DUBREUIL, Marie-Noëlle THIOLLIER, Cathy SAIGNOL, Sandrine CHEVET, Stéphane NIGON

Mme Carole PERRET quitte la séance à 20h00.

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Philippe DUBREUIL à Jeanne MAILLARD, Sandrine CHEVET à Thérèse FRANCE, Stéphane NIGON à Patrice COUCHAUD

Le ou les membres absent(s) :

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUFOUR.

1° Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 7 et 30 juin 2017.

Urbanisme – Aménagement du territoire

2°: Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – débat des orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal porté par la Communauté d'Agglomération Loire-Forez, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) doit être présenté aux communes afin d'organiser un débat.

Les 2 référents de la commune participant aux commissions de travail du PLUi et aux réunions de secteurs regroupant Champdieu, Chalain d'Uzore, St Paul d'Uzore et Pralong, sont Messieurs Patrice COUCHAUD et Frédéric DUFOUR.

M. le Maire présente les documents (synthèse et support vidéo) remis aux membres afin d'étudier les orientations proposées par les commissions de travail et le cabinet EPURES.

A l'issue du débat, les points de vigilance relevés par les membres du conseil seront soumis à la Communauté d'Agglomération :

Mobilité-Déplacement :

Transport Interurbain Ligérien (TIL) :

Développer le réseau TIL ; proposer des cadencement plus réguliers et coordonner les horaires entre les TIL ; faciliter le stationnement des véhicules d'usagers du TIL

Desservir la gare ferroviaire de Montbrison et coordonner les horaires de TIL avec les trains.

Déplacements doux :

Favoriser et développer les déplacements doux entre les différentes agglomérations.

Habitat :

Redynamiser les centre-villes et centre-bourgs en terme de logements et services.

Permettre aux tissus agglomérés de se développer.

Organisation générale du territoire :

Envisager dès à présent la possibilité de l'étalement urbain le long de la RD8 jusqu'à Boën sur Lignon et ne pas se contenter de développer uniquement l'axe structurant « St Just-St Rambert jusqu'à l'agglomération montbrisonnaise ».

Foncier

3° : Rétrocession de l'aire de retournement "allée des grands champs" dans le domaine communal (Délibération n°2017-038-DE)

M. le Maire rappelle qu'une déclaration préalable avait été déposée en 2015 par M. et Mme GOURBIERE concernant un détachement de parcelles « allée des Grands Champs ». Considérant que l'allée des Grands Champs est une voie sans issue, M. le Maire avait émis un avis favorable à la demande sous réserve de prévoir la création d'une aire de retournement pour le camion des ordures ménagères, ainsi que le stockage des containers d'ordures ménagères et tri sélectif. La fondation de cette plate-forme serait aménagée par le demandeur (M. et Mme GOURBIERE).

Compte-tenu que la voie d'accès « allée des Grands Champs » cadastrée ZK 45 appartient à l'Association Foncière de Remembrement, et qu'une procédure de reprise de cette voie dans le domaine communal est envisagée, il s'avérerait opportun que la Commune reprenne également l'aire de retournement dans le domaine communal. M. le Maire rappelle également que suite aux nombreuses divisions de parcelles sur l'allée des Grands Champs, plusieurs constructions d'habitation sont en cours.

Les travaux d'aménagement de l'aire de retournement ayant été réalisés par le propriétaire, M. le Maire propose à l'Assemblée d'incorporer cette parcelle ZK 161 d'une superficie de 268 m², dans le domaine privé de la commune sous réserve de la conformité des travaux, à l'euro symbolique.

Le classement dans le domaine privé de la commune serait conclu par acte administratif.

Où cet exposé, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité la reprise de la parcelle ZK 161 d'une surface de 268 m² dans le domaine privé de la commune, à l'euro symbolique.
- désigne Mme Jeanne MAILLARD pour représenter la commune lors de la signature de l'acte authentique

Mme Carole PERRET quitte la séance à 20h00.

Finances

4 : Subvention 2017 aux associations (2017-039-DE)

Mme MAILLARD présente la liste des demandes de subventions communales et la proposition d'attribution de la commission Finances du 27/06/2017. Le montant global de subventions pour 2017 s'élève à 15 140 €.

Il est rappelé que les associations doivent déposer en mairie une demande officielle de subvention pour l'année en cours en fournissant le bilan financier de l'année écoulée et le montant prévisionnel des projets envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'**UNANIMITE**, le montant et la répartition des subventions proposés par la commission Finances au titre l'année 2017.

Finances

5° : Tarifs des repas de cantine pour l'année scolaire 2017/2018 (2017-040-DE)

Après présentation du bilan financier de la cantine scolaire pour l'année 2016-2017, compte-tenu de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits et des charges relatives à la gestion du service de cantine, il est nécessaire de revoir le prix des repas pour l'année scolaire 2017-2018.

Madame MAILLARD présente les tarifs retenus par la commission finance du 27 juin 2017, à savoir :

Repas enfant : 3.45 €

Repas adulte : 6.10 €

Repas de secours : le tarif de 7.50 € est maintenu

Après discussion, le conseil municipal approuve, par 14 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION** le tarif de **3.45 €** pour le repas enfant et **6.10 €** pour le repas adulte.

Enfance

6° : Point sur la rentrée scolaire 2017-2018

Mme FRANCE présente le compte-rendu du Conseil d'école du 8 juin 2017.

L'effectif pour la rentrée prochaine serait de 169 enfants, mais d'autres inscriptions peuvent intervenir au courant de l'été.

Finances

7° : Tarifs de location du gîte : année 2018 (2017-041-DE)

Mme MAILLARD présente les tarifs de location du gîte proposés par la commission Finances pour l'année scolaire 2018 :

	HAUTE SAISON	MOYENNE SAISON	BASSE SAISON
	Juillet et Août	Mai, Juin, Septembre et vacances scolaires	
Week-end (soit 2 nuits)		Possible si hors vacances à 160 €	160
3 nuits	190	170	170
4 nuits	240	215	185
5 nuits	300	250	220
6 nuits	360	270	250
Semaine (soit 7 nuits)	390	300	280
OPTIONS			
Forfait ménage			40 €
Location de draps (comprenant un drap housse, un drap de dessus, une taie d'oreiller et un traversin). Par lit :			14 €
Location linge de toilette (1 drap de bain + 1 serviette normale)			5 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'**UNANIMITE**, les tarifs de location ci-dessus.

Divers

8° : Travaux en cours

M. DUFOUR rappelle les travaux en cours :

- Place de l'Eglise : les travaux de démolition seront terminés vendredi 7 juillet. Les travaux d'aménagement reprendront à la rentrée.

- City stade : Le matériel a été livré et est en cours de montage. Les tests de résistance des paniers de baskets seront réalisés vendredi 7 juillet.

Divers

7 : Questions diverses

- Compte-rendus diverses commissions
- La distribution des bulletins d'été débutera dès mardi 4 juillet
- Contrats d'été des 4 jeunes à compter du 3 juillet, pour 15 jours chacun.

- CMJ :
 - bilan de l'échange avec le CMJ de Lézigneux
 - dernière réunion du CMJ prévue jeudi 06/07 à 16h45 pour découvrir le City-stade
- Rappel des dates de la fête patronale : 1^{er}, 2 et 3 septembre 2017
- Sentier botanique : la livraison des panneaux d'indication est prévue semaine 28, l'installation sera réalisée dès la semaine suivante.
- Recensement de la population 2017 : suite aux résultats transmis par l'INSEE, la collecte a permis de recenser 905 logements pour 1913 habitants

Fin de la séance : 20h58